



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

**Modification au règlement de zonage – Premier projet de règlement numéro 1100-195
(Avenue Sainte-Brigitte Nord)**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 16 février 2026, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de zonage numéro 1100* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement n°1100-195 modifiant le règlement de zonage n°1100 afin d'autoriser l'usage récréation commerciale intérieure dans la zone CcM-29 et de modifier la définition de l'usage des articles 4.6.2.2 et 4.6.2.10.*
3. Que ce règlement a pour but d'autoriser l'usage récréation commerciale intérieure dans la zone CcM-29 et d'ajuster la définition de l'usage de l'article 4.6.2.10 ainsi que de transférer le commerce de détail définis à 4.6.2.10 à l'article 4.6.2.2.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 23 mars 2026**, à 19 h, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate